

ANNÉE 2021



Le **compte rendu** mentionne les votes des délibérations et constitue la mesure de publicité. Il est affiché dans les huit jours suivant l'assemblée (Art. L 2121-25 du CGCT).

Le **procès-verbal** retrace les faits et décisions. Les débats et interventions sont retranscrits. Il est mis en ligne seulement après approbation par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Séance du 14 décembre 2021

- > [Ordre du jour](#)
- > [Compte-rendu](#)
- > [Procès-verbal](#)

Séance du 23 novembre 2021

- > [Ordre du jour](#)
- > [Compte-rendu](#)
- > [Procès-verbal](#)

Séance du 30 septembre 2021

- > [Ordre du jour](#)

- > [Compte-rendu](#)
- > [Procès-verbal](#)

Séance du 23 juin 2021

- > [Ordre du jour](#)
- > [Compte-rendu](#)
- > [Procès-verbal](#)

Séance du 8 avril 2021

- > [Ordre du jour](#)
- > [Compte-rendu](#)
- > [Procès-verbal](#)

Séance du 28 janvier 2021

- > [Ordre du jour](#)
- > [Procès-verbal](#)



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR

PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.